



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Extrait du registre des délibérations

Le 29 juin 2020, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance sans public retransmise par Facebook live dans le cadre de l'ordonnance 2020-562, en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Joël BRUNEAU. Sauf pour le dossier n° 42 sous la présidence d'Emmanuelle DORMOY.

Date de convocation : 22/06/20

N° C-2020-06-29/00 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ET COMPTE RENDU DE JUGEMENT

N° C-2020-06-29/01 - PROJET DE RECONVERSION DU SITE DU PALAIS FONTETTE - CHOIX DE L'ÉQUIPE RETENUE ET APPROBATION DES MODALITÉS DU BAIL À CONSTRUCTION SUR LA PARTIE HISTORIQUE DU PALAIS FONTETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de retenir l'offre de LUMINARE INVEST MANAGEMENT pour la reconversion du Palais Fontette, sur la base de son offre finalisée le 19 juillet 2019, comportant la réalisation d'un hôtel 4 étoiles, d'espaces de restauration et d'un centre d'affaires représentant environ 14 000 m².

DÉCIDE de donner à bail à construction au profit de la SARL LUMINARE INVEST MANGEMENT, ou de toute autre personne morale s'y substituant pour le même objet, pour une durée de 99 ans à compter de la signature du bail à construction, l'ensemble immobilier implanté sur les parcelles cadastrées section KE n°99p (environ 3009 m² à extraire de la parcelle d'une contenance totale de 3934 m²), KE n°101p (environ 1968 m² à extraire de la parcelle d'une contenance totale de 2815 m²) et KE n°102 (307m²), correspondant au bâtiment historique du Palais Fontette et au passage sis entre la place Saint Sauveur et la rue Saint Manvieu. Sur cette base, les surfaces précises et définitives des parcelles prises à bail seront arrêtées à la suite de l'établissement, par un géomètre, d'un document d'arpentage.

DIT que le bail à construction sera consenti moyennant le paiement d'un loyer annuel de 12 000€ HT, payable en deux termes égaux les 1er janvier et juillet de chaque année, révisable annuellement,

PRÉCISE qu'à titre de condition particulière, la Ville de Caen consent au bailleur une franchise de loyer entre la régularisation de l'acte authentique de bail à construction et la date d'ouverture de l'ensemble immobilier,

PRÉCISE que les frais de l'acte authentique de bail à construction sont à la charge de la SARL LUMINARE INVEST MANAGEMENT et les frais de géomètre et de recherche du régime juridique

du mur jouxtant le passage reliant la place Saint Sauveur et la rue Saint Manvieu à la charge de la Ville de Caen.

MENTIONNE qu'une promesse de bail à construction sera conclue entre les parties, cette promesse de bail étant conclue concomitamment à la promesse de vente portant sur l'emprise de l'ancien tribunal pour enfants, la vente et le bail à construction ayant vocation à être constatés simultanément aux termes de deux actes authentiques,

INDIQUE que la durée de validité de la promesse de bail est fixée au 29 juillet 2022, sauf cas de prorogation contractuellement prévus,

INDIQUE que pendant toute la durée du bail, les constructions et aménagements réalisés dans le cadre du bail à construction resteront la propriété du preneur. A l'expiration du bail à construction, par arrivée du terme ou par résiliation, ceux-ci deviendront de plein droit la propriété de la ville de Caen.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DIT que la publicité de cette décision de donner à bail à construction sera faite par affichage de la délibération,

DÉCIDE que l'acte authentique de bail à construction relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître VIOLEAU, notaire à Caen.

AUTORISE le maire, ou son représentant à signer la promesse de bail à construction, l'acte authentique de bail à construction ainsi que tout document se rapportant à cette transaction

Vote : Majorité absolue
43 pour - 11 contre -

Délibération affichée le 1^{er} juillet 2020.

N° C-2020-06-29/02 - PROJET DE RECONVERSION DU PALAIS FONTETTE - CHOIX DE L'ÉQUIPE RETENUE SUITE À L'APPEL À PROJETS - APPROBATION DES MODALITÉS DE CESSIION DE L'EMPRISE DU TRIBUNAL POUR ENFANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de retenir l'offre de LUMINARE INVEST MANAGEMENT pour la reconversion du Palais Fontette, sur la base de son offre finalisée le 19 juillet 2019, comportant la réalisation d'un hôtel 4 étoiles, des espaces de restauration et d'un centre d'affaires représentant environ 14 000 m².

APPROUVE la cession au profit de la SARL LUMINARE INVEST MANAGEMENT, ou de toute autre personne morale s'y substituant pour le même objet, de l'ensemble immobilier implanté sur les parcelles cadastrées section KE n°99p (environ 925 m² à extraire de la parcelle d'une contenance totale de 3934 m²), KE n°101p (environ 847 m² à extraire de la parcelle d'une

contenance totale de 2815 m²) et KE n°100 (34m²), la démolition de l'ancien tribunal pour mineurs étant à la charge de l'acquéreur. Sur cette base, les surfaces précises et définitives des parcelles, objet de la vente projetée, seront arrêtées à la suite de l'établissement, par un géomètre, d'un document d'arpentage.

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 100 000 €, hors frais,

PRÉCISE que les frais d'acte authentique de vente sont à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre et de recherche du régime juridique du mur jouxtant le passage reliant la place Saint Sauveur et la rue Saint Manvieu à la charge de la Ville de Caen.

MENTIONNE qu'une promesse de vente sera conclue entre les parties, cette promesse de vente étant conclue concomitamment à la promesse de bail à construction concernant le bâtiment historique du Palais Fontette et le passage sis entre la place Saint Sauveur et la rue Saint Manvieu, la vente et le bail à construction ayant vocation à être constatés simultanément aux termes de deux actes authentiques,

INDIQUE que la durée de validité de la promesse de vente est fixée au 29 juillet 2022, sauf cas de prorogation contractuellement prévus,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DIT que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération,

DECIDE que l'acte authentique de vente relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître VIOLEAU, notaire à Caen

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte authentique de vente ainsi que tout document se rapportant à cette transaction,

Vote : Majorité absolue
43 pour - 11 contre -

Délibération affichée le 1^{er} juillet 2020.

N° C-2020-06-29/03 - OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) DE CAEN LA MER RELATIVE À LA COMMUNE DE CAEN - APPROBATION DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de convention pour une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la communauté urbaine Caen la mer relative à la Ville de Caen, en vue de renforcer l'attractivité du territoire de la ville-centre.

DIT que la convention ORT signée entre l'Etat, la Ville et Caen la mer est établie pour une durée de 5 ans.

DIT que la convention pourra faire l'objet d'ajustements techniques en vue de la signature.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité
11 abstentions

N° C-2020-06-29/04 - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS - AVENANT N°4 - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, des termes de l'avenant 4 au contrat de territoire 2017 – 2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/05 - AVENANT N°3 DSP MÉMORIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de DSP.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/06 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- Papillon Noir Théâtre	1 500 €
- Collectif Pakatras	2 000 €
- Sandra Reichenberger.....	1 000 €
- Lilie's Creatures Autumn Festival	1 500 €
- Sté des Antiquaires de Normandie	4 000 €
- Amavada.....	4 000 €
- N2L / Les Boréales.....	35 000 €
- Caen à Elles.....	1 000 €
- Le Sillon / MJC Chemin Vert	3 000 €

SEANCE DU 29 JUIN 2020

- Cie Silenda.....	3 000 €
- Cie Noésis.....	3 000 €
- Les Chronophages.....	3 000 €
- Kashyl.....	3 000 €
- Silence et Songe.....	2 000 €
- Ne Dites pas non vous avez souri.....	2 000 €
- Le Clair Obscur.....	2 500 €
- Le Ballon Vert.....	2 000 €
- La Cohue.....	3 000 €
- Collectif Eskandar.....	2 000 €
- Cie Sans Soucis.....	3 000 €
- Vocal Illimited.....	1 500 €
- Cie Hors d'œuvre.....	2 000 €
- Max et Maurice.....	2 000 €
- Pébroc Théâtre.....	1 000 €

ACCORDE les subventions de fonctionnement suivantes :

- La Caravane d'Inventions Institutionnelles.....	3 000 €
- Le Labo des Arts.....	30 000 €
- La Centrifugeuz.....	6 000 €
- Le Bazarnaom.....	4 000 €
- Comédie de Caen.....	20 000 €
- Centre Chorégraphique National.....	4 000 €
- Le Marchepied.....	10 000 €

Vote : Unanimité - M. Aurélien GUIDI ne prenant pas part au vote pour le Bazarnaom et Mme Béatrice HOVNANIAN ne prenant pas part au vote pour Le Sillon (MJC Chemin Vert)

N° C-2020-06-29/07 - ACTIVITÉS CULTURELLES - SIGNATURE DES CONTRATS D'ARTISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les conventions artistiques, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation, les conventions artistiques et de coproduction dans la limite des crédits annuels votés selon le périmètre suivant :

- Les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation et les conventions artistiques sur la saison 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 ;

- Les contrats de coproduction pour les saisons 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 ;

- les contrats de cession de droit audiovisuel pour les saisons 2020/21, 2021/22, 2022/2023 et 2023/2024.

Vote : Unanimité

**N° C-2020-06-29/08 - RESTAURATION ET ENTRETIEN SUR LES ÉDIFICES MONUMENTS HISTORIQUES
- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme de restauration et d'entretien sur les édifices monuments historiques,

SOLLICITE auprès de tous les partenaires notamment auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Normandie, du Conseil départemental du Calvados toutes les subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribués pour les opérations suivantes :

- ABBAYE AUX HOMMES - EGLISE SAINT ETIENNE : diagnostic sanitaire
- CHATEAU DE CAEN : réparation du Belvédère rempart nord-ouest
- HOTEL DE VILLE : réparation des grilles des trois portes d'entrée de la façade principale

DECIDE de lancer les opérations et les procédures de désignation des équipes de maîtrise d'œuvre.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/09 - DIRECTION DES SPORTS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION TECHNIQUE DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE DU GYMNASSE DU CHÂTEAU D'EAU PAR L'ASSOCIATION CLUB ALPIN FRANÇAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, La convention d'entretien et de gestion technique de la Structure Artificielle d'Escalade du Gymnase du Château d'Eau par l'association Club Alpin Français.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/10 - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, L'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

ARTISTIQUE CAENNAIS SPORTS ET LOISIRS - ACSEL : 5 000 €
HANDBALL CAEN VENOIX : 3 500 €
CAEN CALVADOS HALTEROPHILIE MUSCULATION: 5 000 €
UNION SPORTIVE DE LA GUERINIERE: 7 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/11 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - ASSOCIATION HORIZON JEUNESSE, FOYER ROBERT RÊME, ACSEA, PETITS DÉBROUILLARDS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions d'investissement suivantes :

- Horizon Jeunesse : projet de rénovation de la buanderie.....	4 000 €
- Association Caennaise pour l'Accueil et l'Hébergement des Jeunes	10 000 €
- Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	3 000 €
- Association les Petits Débrouillards	1 000€

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/12 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (ACJM, CDAD, CIDFF), ET VIE ÉTUDIANTE (FCBN)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

- **Conseil Départemental d'Accès au Droit du calvados** - « faciliter l'accès au droit » - **5 890 euros**
- **Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale – ACJM** - « Renforcer l'éducation à la citoyenneté dans la mise en œuvre des mesures socio-judiciaires auprès des mineurs et des jeunes majeurs » -..... **4 000€**
- **Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale – ACJM** - « Améliorer la prise en charge des enfants victimes, ou exposés à des violences intrafamiliales» **4 000€**
- **CIDFF** - « faciliter l'accès au droit dans les quartiers sensibles de Caen » - ... **1 500€**
- **CIDFF** - « organiser des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple » - **2 500€**
- **Fédération Campus Basse Normandie FCBN « Agorae »**..... **1 000€**

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/13 - ACSEA SAP - SUBVENTION AFFECTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE la subvention suivante :

Service d'Action Préventive-ACSEA :

10 000 €

Vote : Unanimité

SEANCE DU 29 JUIN 2020

N° C-2020-06-29/14 - CONVENTION RELATIVE À LA CONTINUITÉ SCOLAIRE ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/15 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL POUR L'ADAPTATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AU CONTEXTE SANITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/16 - DISPOSITIF MOINS DE TROIS ANS (DMTA) : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN, LE C.C.A.S. DE LA VILLE DE CAEN, ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU CALVADOS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire de la Ville de Caen à signer la convention tripartite entre, la DSDEN, le C.C.A.S de la Ville de Caen et la Ville de Caen, pour la reconduction des dispositifs moins de 3 ans dans les conditions prévues dans la présente convention.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/17 - SUBVENTIONS AFFECTÉES - CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement des subventions proposées d'un montant total de 63 725 €.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/18 - CARTABLES EN VACANCES ET EVASION-RÉVISION 2020 - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées pour les deux dispositifs.

Vote : Unanimité (Madame Céline PAIN ne prenant pas part au vote)

N° C-2020-06-29/19 - IMPLANTATION D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE AU SEIN D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE - CONVENTION AVEC L'A.P.A.E.I. DE CAEN-ASSOCIATION DE PARENTS ET D'AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention avec l'IME Elie de Beaumont de l'APAEI de Caen et la DSDEN.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/20 - ORGANISATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES : DEMANDE DE FUSION DES ÉCOLES MATERNELLES ROBERT DOISNEAU ET JEAN MOULIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la proposition de la DSDEN de fusionner les écoles maternelles JEAN MOULIN et ROBERT DOISNEAU

DIT que l'implantation de l'école est définie Allée Livermead,

PRECISE que la répartition des élèves et des classes se fera sur les équipements situés Allée Livermead et au n° 10 rue Lucien Nelle, selon une organisation définie par la directrice d'école, en concertation avec les services de la direction de l'Éducation,

DECIDE d'attribuer le nom de JEAN MOULIN à l'école maternelle,

PRECISE que le périmètre de l'école maternelle JEAN MOULIN est identique au périmètre de l'école élémentaire JEAN MOULIN.

Vote : Majorité absolue

53 pour - 1 contre –

N° C-2020-06-29/21 - AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE PRIVÉE 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification du montant de l'aide à la restauration scolaire, conformément à la grille de tarification dans les écoles publiques 2020/2021 et indépendamment du tarif du repas pratiqué dans les écoles privées sous contrat d'association.

DIT que l'aide ne concerne que les enfants résidents à Caen, sous réserve des conditions d'éligibilité concernant les ressources du foyer.

Vote : Unanimité
11 abstentions

N° C-2020-06-29/22 - COÛT ÉLÈVE - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la fixation du coût élève pour l'année 2020 à 968 € pour un élève en classe de maternelle et 448 € pour un élève en classe élémentaire.

DIT que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2020, est versée pour les seuls élèves qui auront au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription et dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs de rentrée.

DIT que la participation est versée en juillet sur la base de 6/10 du coût et le nombre d'élèves déclarés en octobre 2019, et en novembre pour les 4/10 restants et sur les effectifs d'octobre 2020.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/23 - CESSIION DE DEUX TERRAINS PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE L'OPÉRATEUR EDIFIDES, RUE BASSE ET PLACE DE LA LIBERTÉ - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME la cession au profit de la société EDIFIDES, ou de toute autre personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, de deux terrains à bâtir : l'un d'une superficie de 1 272 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, situé 1 rue Lamartine à la Guérinière (partie de la parcelle KC n° 154 et du domaine public déclassé), l'autre d'une superficie de 2 728 m² situé 108 rue Basse (parcelles LZ n° 45, 51 et 54).

PRECISE que la cession intervient en vue de la réalisation d'un programme mixte sur le quartier de la Guérinière associant 30 logements et 2 commerces à rez-de-chaussée et la réalisation d'un programme de 46 logements sur la rue Basse.

RAPPELLE que la cession des deux terrains doit être conjointe.

APPROUVE la prorogation de la durée de validité de la promesse signée le 1er octobre 2019 jusqu'au 30 novembre 2020, en vue d'une signature de l'acte définitif de vente au plus tard le 31 décembre 2020.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente, l'acte de vente et de façon générale l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 6 juillet 2020.

N° C-2020-06-29/24 - VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE MAISON SITUÉE À CAEN, 9 RUE DESMOUEUX, AU PROFIT DE PARTICULIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à madame Juliette JOHANNY et monsieur Julien LECOCCQ, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison située 9 rue Desmoueux à Caen, bâtie sur une emprise de l'ordre de 105 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle IB n° 203.

DIT que la vente s'opérera au prix de cent quarante mille euros (140 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par les acquéreurs.

DIT qu'il y a lieu de constituer une servitude de passage de réseaux, le fonds servant étant la parcelle restant appartenir à la Ville, le fonds dominant étant la parcelle objet de la vente.

INDIQUE qu'un compromis de vente sera signé sous les conditions suspensives usuelles et sous la condition suspensive particulière d'obtention d'un prêt, la vente définitive devant intervenir le 15 décembre 2020 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte de vente et de façon générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/25 - PRISE À BAIL AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN NORMANDIE D'UN IMMEUBLE SIS À CAEN, QUAI GASTON LAMY, POUR LA BASE NAUTIQUE BERTRAND GENARD - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de prendre location auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie d'un bâtiment édifié sur une emprise de 1 338 m² situé à Caen, quai Gaston Lamy pour un équipement à usage de base nautique, et ce, pour une durée allant du 16 septembre 2019 au 11 septembre 2045, moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'occupation de 16 000 euros TTC, révisable,

APPROUVE les termes de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, à intervenir entre la ville de Caen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie et le Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen Ouistreham et Cherbourg, trois alinéas ayant été ajoutés à la version initiale,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention et de façon générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/26 - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - ACTUALISATION DE LOYER DU PATRIMOINE GIVC AU 1ER JUILLET 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de procéder à une actualisation des loyers du patrimoine GIVC similaire à celle du patrimoine de Caen-la-Mer Habitat à savoir 0,76 % au titre de l'année 2020 et donne un avis favorable pour que le bailleur puisse sursoir à cette augmentation en raison du contexte de la crise sanitaire.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/27 - PLAN LOCAL DE SANTÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES (APAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE, d'attribuer une subvention affectée :

- aux associations suivantes, pour un montant total de 31 300 €, au titre de l'appel à projets 2020 :

- Planning Familial	1 500 €
- Caen Saint-Jean Eudes	1 500 €
- Vélisol	2 000 €
- CPIE	2 500 €

SEANCE DU 29 JUIN 2020

- Mission Locale (Atelier Ressources)500 €
 - Mission Locale (Manger, Bouger ensemble)1 000 €
 - La Butte3 000 €
 - Advocacy Normandie1 800 €
 - France Alzheimer2 000 €
 - SNARK2 000 €
 - Théâtre de Saëdi1 500 €
 - Réseau de Services pour une Vie Autonome2 000 €
 - Centre municipal d'animation de la Folie Couvrechef, centre socio-culturel CAF de la Guérinière, centre socio-culturel CAF de la Pierre Heuzé, centre socio-culturel CAF de la Grâce de Dieu, centre socio-culturel CAF du Chemin Vert10 000 €
- à l'EPSM afin de promouvoir l'accès à la santé et aux droits des Personnes en Situation de Prostitution à hauteur de 4 000 €.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/28 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de créer les 4 commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission "Développement – attractivité du territoire – coopération internationale – prospective - urbanisme"
- Commission "Services à la population – proximité – culture – sports – jeunesse et vivre ensemble – solidarités – éducation - santé"
- Commission "Développement durable -transition écologique – espaces publics - bâtiments "
- Commission Administration générale – ressources internes – finances - sécurité".

DIT que les règles de fonctionnement desdites commissions seront précisées dans le règlement intérieur qui, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, devra être adopté dans les 6 mois du renouvellement du conseil municipal.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/29 - COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATIONS DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de désigner les membres des commissions municipales créées par la délibération du 15 juin 2020.

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les désignations suivantes.

DÉCIDE de désigner pour siéger à la Commission "Développement – attractivité du territoire – coopération internationale – prospective - urbanisme" :

Sont candidat(e)s :

M. Emmanuel RENARD, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Dominique GOUTTE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Pascal PIMONT, M. Gabin MAUGARD, M. Nicolas ESCACH, M. Nicolas JOYAU, Mme Emilie ROCHEFORT, Mme Brigitte BARILLON, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Gilles DETERVILLE, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Alexandra BELDJOUDI.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, M. Emmanuel RENARD, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Dominique GOUTTE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Pascal PIMONT, M. Gabin MAUGARD, M. Nicolas ESCACH, M. Nicolas JOYAU, Mme Emilie ROCHEFORT, Mme Brigitte BARILLON, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Gilles DETERVILLE, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Alexandra BELDJOUDI sont désignés pour siéger à la Commission "Développement – attractivité du territoire – coopération internationale – prospective - urbanisme" ;

DECIDE de désigner pour siéger à la Commission "Services à la population – proximité – culture – sports – jeunesse et vivre ensemble – solidarités – éducation - santé" :

Sont candidat(e)s :

Mme Emmanuelle DORMOY, M. Florian BARRE, Mme Ginette BERNIERE, M. Christian NELLE, M. Théophile KANZA MIA DIYEKA, Mme Véronique DEBELLE, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Agnès MARRETEUX, Mme Sophie SIMONNET, M. Richard LECAPLAIN, Mme Amandine FRANCOIS-GOGUILLON, Mme Béatrice GUIGUES, M. Gérard HURELLE, Mme Stéphanie GUILLOU, Mme Virginie CRONIER, M. Patrick NICOLLE, M. Aurélien GUIDI, Mme Virginie AVICE, M. Aristide OLIVIER, Mme Isabelle GILBERT, Mme Céline PAIN, M. Lilian BELLET.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, Mme Emmanuelle DORMOY, M. Florian BARRE, Mme Ginette BERNIERE, M. Christian NELLE, M. Théophile KANZA MIA DIYEKA, Mme Véronique DEBELLE, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Agnès MARRETEUX, Mme Sophie SIMONNET, M. Richard LECAPLAIN, Mme Amandine FRANCOIS-GOGUILLON, Mme Béatrice GUIGUES, M. Gérard HURELLE, Mme Stéphanie GUILLOU, Mme Virginie CRONIER, M. Patrick NICOLLE, M. Aurélien GUIDI, Mme Virginie AVICE, M. Aristide OLIVIER, Mme Isabelle GILBERT, Mme Céline PAIN, M. Lilian BELLET sont désignés pour siéger à la Commission "Services à la population – proximité – culture – sports – jeunesse et vivre ensemble – solidarités – éducation - santé" ;

DECIDE de désigner pour siéger à la Commission "Développement durable -transition écologique – espaces publics – bâtiment" :

Sont candidat(e)s :

M. Morgan TAILLEBOSQ, Mme Jacqueline MARTIN, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Ludwig WILLAUME, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Nicolas ESCACH, M. Marc MILLET, Mme Annie ANNE, M. François JOLY, Mme Béatrice HOVNANIAN.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, M. Morgan TAILLEBOSQ, Mme Jacqueline MARTIN, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Ludwig WILLAUME, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Nicolas ESCACH, M. Marc MILLET,

Mme Annie ANNE, M. François JOLY, Mme Béatrice HOVNANIAN sont désignés pour siéger à la Commission "Développement durable -transition écologique – espaces publics – bâtiment";

DECIDE de désigner pour siéger à la Commission "Administration générale – ressources internes – finances - sécurité" :

Sont candidat(e)s :

M. Patrick JEANNENEZ, M. Bruno COUTANCEAU, M. Dominique DUVAL, Mme Nathalie BOURHIS, M. Michel LE LAN, M. Aristide OLIVIER, Mme Anne Laure BOILEAU, Mme Lynda LAHALLE, Mme Laurence MANOURY, M. Rudy L'ORPHELIN.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, M. Patrick JEANNENEZ, M. Bruno COUTANCEAU, M. Dominique DUVAL, Mme Nathalie BOURHIS, M. Michel LE LAN, M. Aristide OLIVIER, Mme Anne Laure BOILEAU, Mme Lynda LAHALLE, Mme Laurence MANOURY, M. Rudy L'ORPHELIN sont désignés pour siéger à la Commission "Administration générale – ressources internes – finances - sécurité".

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/30 - MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de participer au financement des groupes d'élus régulièrement constitués au sein du conseil municipal dans les conditions suivantes :

I - Affectation d'un local

L'affectation d'un local s'effectue par la prise en location d'un local en ville. La dépense comporte également les charges relatives au chauffage, à l'éclairage, aux consommations d'eau, au ménage et à l'entretien des locaux.

II - Achat de matériel de bureau

Une dotation de premier équipement en matériel est allouée en début de mandat à chaque groupe, dans les conditions suivantes :

- groupe de 2 à 3 élus inclus : 3 000 €
- groupe de 4 à 20 élus inclus : 6 000 €
- plus de 20 élus : 12 000 €

La dépense relative à cet équipement sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget.

Le matériel ainsi acquis, reste la propriété de la ville de Caen et inscrit à l'inventaire lors de la mise à disposition. Une vérification sera effectuée en fin de mandat.

Les groupes sont responsables du bon entretien du matériel mis à leur disposition.

III - Frais de documentation, courrier, télécommunications et autres menues dépenses de bureau.

Les dépenses à prendre en compte dans ce cadre sont les suivantes :

- documentation ;
- abonnements et consommations téléphoniques ;
- affranchissements ;
- fournitures et consommables de bureau ;
- contrats ou autres dépenses d'entretien des matériels mis à disposition.

Les bons de commandes et factures relatifs à ces dépenses sont gérés par le Service des Assemblées qui tient régulièrement informé l'élus responsable de chaque groupe d'élus de l'état des crédits du groupe.

En ce qui concerne les dépenses d'affranchissement, le recours au service courrier de l'Hôtel de ville sera privilégié en particulier pour les envois en nombre, ces dépenses seront refacturées et imputées sur les crédits des groupes d'élus correspondants.

IV - Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel affecté aux groupes d'élus ne peuvent légalement excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal.

Dans la limite de ce plafond, exprimé par élu, les groupes peuvent :

- proposer de rémunérer un ou plusieurs agents à temps complet ou non complet pour la durée du mandat ;
- proposer de recourir à des vacances de personnel spécialisé pour une courte durée.

Les éventuelles indemnités de perte d'emploi seront incluses dans cette enveloppe.

Le conseil municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses. Le Maire est l'ordonnateur de ces dépenses. L'élus responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.

V - Calcul de la dotation par groupe

Une dotation globale regroupant l'ensemble des dépenses énumérées aux paragraphes I, III et IV est allouée par élu et par an.

Le montant de cette dotation globale est de 2 880 € par an et par élu.

Chaque groupe dispose de cette somme multipliée par le nombre d'élus composant le groupe.

Dans l'hypothèse où un groupe déciderait de ne pas utiliser pleinement les crédits consacrés aux dépenses de personnel, il disposera de la même enveloppe globale et pourra reporter, sur les autres natures de dépenses, les crédits qui n'auront pas été utilisés pour les dépenses de personnel.

PRÉCISE que pour l'exercice 2020, le montant des crédits de fonctionnement ainsi fixé, est ramené à 50 % du montant annuel soit 1 440 € par élu.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/31 - DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS APPLICABLE AUX ÉLU(E)S DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités de remboursement de frais applicable aux élu(e)s dans le cadre de leur mandat, concernant les frais suivants :

- Les frais de déplacement courants (sur le territoire de la commune) ;
- Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune ;
- Les frais d'aide à la personne
- Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission ;
- Les frais de déplacement des élu-e-s à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

PRÉCISE que dans tous les cas, les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/32 - MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLU(E)S DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte les orientations en matière de formation des élus.

DIT que les actions correspondantes seront engagées chaque année en fonction des crédits qui seront inscrits au budget primitif.

INDIQUE que le maire, ou son représentant, est le seul ordonnateur des dépenses de formation et doit être saisi préalablement à toute action de formation afin d'engager les formalités entre la Ville et l'organisme agréé choisi. Il est seul habilité à signer tout acte relatif à ces actions de formation sollicitées par les élus.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/33 - CRÉATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

FIXE à 4 le nombre d'emplois de collaborateurs de cabinet à compter de la date d'installation du conseil municipal, soit le 23 mai 2020.

Vote : Unanimité (Monsieur Bruno COUTANCEAU ne prenant pas part au vote)

N° C-2020-06-29/34 - CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN DIRECTEUR POUR ENCADREMENT DE LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes du renouvellement de la convention de mise à disposition du Directeur Santé Risques et Salubrité pour le suivi de la fourrière intercommunale jusqu'au 31 décembre 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/35 - PERSONNEL MUNICIPAL - REMISE GRACIEUSE DE DETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la remise gracieuse partielle de la dette suivante :

Exercice	N° de titre	Montant initial	Montant remise de dette partielle	Motif
2020	12	5 070,96 €	2 500,00 €	Identifiant n°27313 Faibles revenus

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/36 - CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/37 - MARCHÉ D'ACQUISITION DE MATÉRIEL ACTIF DE RÉSEAU, PRESTATIONS D'INSTALLATIONS ET MAINTENANCE ASSOCIÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE sa participation au marché relatif à l'acquisition de matériel d'infrastructure, prestations d'installations et maintenance associées.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/38 - GROUPEMENT DE COMMANDE 2020 "BÂTIMENTS ET EQUIPEMENT"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer aux marchés de :

1. diagnostics techniques et analyses dans les bâtiments
2. maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion
3. maintenance des systèmes de surveillance et d'alerte contre l'incendie
4. maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes automatiques vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine bâti dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer
5. aux travaux de réparation, d'entretien ou de création de clôtures
6. à la maintenance des installations téléphoniques

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues.

AUTORISE le Maire ou son représentant coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés subséquents correspondants.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/39 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la décision modificative N°1 de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	- 659 690,00 €	- 659 690,00 €
Section de fonctionnement	- 3 368 472,00 €	- 3 368 472,00 €
Totaux	- 4 028 162,00 €	- 4 028 162,00 €

Vote : Majorité absolue
43 pour - 8 contre - 3 abstentions –

N° C-2020-06-29/40 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT : MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier les Autorisations de Programme suivantes :

N° ou intitulé	Libellé Programme	Millé sime	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			133 548 845,51	268 010,00	133 816 855,51
AMGBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6 322 000,00		6 322 000,00
AMGTESPPUB	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2015	5 158 798,92	-45 000,00	5 113 798,92
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	2016	3 320 000,00		3 320 000,00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	2015	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2017	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	2015	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	2016	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	1 564 660,00		1 564 660,00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	3 761 527,71	21 010,00	3 782 537,71
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	2015	4 800 000,00		4 800 000,00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	2015	5 639 500,00		5 639 500,00
FDSOCEDUC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	2015	9 843 800,00		9 843 800,00
FDSPTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	17 867 114,00		17 867 114,00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	2016	3 550 000,00		3 550 000,00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	2015	14 097 200,00	292 000,00	14 389 200,00
OEUVRECULT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	2015	1 087 900,00		1 087 900,00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	2015	490 000,00		490 000,00
PTCHEMVERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	2015	12 829 306,00		12 829 306,00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	2015	13 955 000,00		13 955 000,00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	2015	6 104 400,00		6 104 400,00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2015	1 536 403,49		1 536 403,49
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	2015	1 350 300,00		1 350 300,00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

N° ou intitulé	Millé sime	Code Affectatio n	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses				133 548 845,51	268 010,00	133 816 855,51
AMGBATMU	2015		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	6 322 000,00		6 322 000,00
	2015	1030	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	972 000,00		972 000,00

SEANCE DU 29 JUIN 2020

AMGTESPPUB	2015	1031	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	5 350 000,00		5 350 000,00
	2015		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 158 798,92	-45 000,00	5 113 798,92
	2015	8030	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	820 536,26		820 536,26
	2015	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962,66		599 962,66
	2015	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000,00		142 000,00
	2015	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	372 000,00		372 000,00
	2015	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	694 000,00		694 000,00
	2015	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	915 300,00	-45 000,00	870 300,00
	2015	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000,00		30 000,00
	AMGTORVEN		8052	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQU'ILE	125 000,00	
		8057	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - HORODATEURS	1 460 000,00		1 460 000,00
2016			AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 320 000,00		3 320 000,00
AMGTPRESQ	2016	4008	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 320 000,00		3 320 000,00
	2015		AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE	2015	8040	AMGT PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE - TRVX ACCOMPAGNEMENT NVELLE LIGNE DE TRAM	4 095 935,39		4 095 935,39
	2017		REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU	2017	1036	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
	2015		SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	2015	3014	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
	2016		EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	2016	1032	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
	2015		DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	1 564 660,00		1 564 660,00
	2015	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	1 564 660,00		1 564 660,00

N° ou intitulé	Millésime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
DVPTNUM	2015		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 761 527,71	21 010,00	3 782 537,71
	2015	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	2 774 528,00	21 010,00	2 795 538,00
	2015	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	208 000,00		208 000,00
	2015	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	245 999,71		245 999,71

SEANCE DU 29 JUIN 2020

EPREDCONSO	2015	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	533 000,00	533 000,00
	2015		ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	4 800 000,00	4 800 000,00
FDPATSCOL	2015	8029	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	4 800 000,00	4 800 000,00
	2015		FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	5 639 500,00	5 639 500,00
FDSOCEDUC	2015	2004	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	393 500,00	393 500,00
	2015	2005	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000,00	55 000,00
	2015	2006	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	591 000,00	591 000,00
	2015	2007	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 600 000,00	4 600 000,00
	2015		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	9 843 800,00	9 843 800,00
	2015	6006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000,00	170 000,00
	2015	6007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000,00	618 000,00
	2015	6008	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	280 700,00	280 700,00
	2015	6009	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	58 579,00	58 579,00
	2015	6010	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	613 421,00	613 421,00
	2015	6011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	313 500,00	313 500,00
	2015	6013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE	1 955 300,00	1 955 300,00
	2015	6014	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	5 000 000,00	5 000 000,00
	2015	6015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	271 550,00	271 550,00
2017	6016	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	80 000,00	80 000,00	

N° ou intitulé	Millésime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
	2018	6017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000,00		260 000,00
	2019	6018	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS	40 000,00		40 000,00

SEANCE DU 29 JUIN 2020

FDSPORTS	2019	6019	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE	182 750,00		182 750,00
	2015		FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	17 867 114,00		17 867 114,00
	2015	4005	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000,00		758 000,00
HOTELASO	2015	4006	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	5 020 150,00		5 020 150,00
	2015	4007	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	12 088 964,00		12 088 964,00
	2016		HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 550 000,00		3 550 000,00
MODEQCULT	2016	6012	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 550 000,00		3 550 000,00
	2015		FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 097 200,00	292 000,00	14 389 200,00
	2015	3010	FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	3 024 000,00		3 024 000,00
OEUVRECULT	2015	3011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	5 040 000,00		5 040 000,00
	2015	3012	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	540 000,00		540 000,00
	2015	3013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	90 000,00		90 000,00
PARCEXPO	2015	3017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	5 233 200,00	292 000,00	5 525 200,00
	2015	3020	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL	170 000,00		170 000,00
	2015		ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 087 900,00		1 087 900,00
PTCHEMVERT	2015	3015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES	1 087 900,00		1 087 900,00
	2015		PARC EXPO CTRE CONGRES	490 000,00		490 000,00
	2015	9505	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	490 000,00		490 000,00
REDYCENTR	2015		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	12 829 306,00		12 829 306,00
	2015	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	2 863 406,00		2 863 406,00
	2015	8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 965 900,00		9 965 900,00
REFONCIERE	2015		REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 955 000,00		13 955 000,00
	2015	8034	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	13 925 000,00		13 925 000,00
	2015	8035	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHE COUVERT	30 000,00		30 000,00
REFONCIERE	2015		RESERVES FONCIERES	6 104 400,00		6 104 400,00
	2015	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	5 024 400,00		5 024 400,00
	2015	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	1 080 000,00		1 080 000,00

N° ou intitulé	Millésime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
VALEPUBLIC	2015		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 536 403,49		1 536 403,49
	2015	8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000,00		500 000,00

SEANCE DU 29 JUIN 2020

	2015	8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	63 000,00	63 000,00
	2015	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	425 403,49	425 403,49
	2015	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX		
	2015	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	111 000,00	111 000,00
	2015	8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000,00	150 000,00
	2015	8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	5 000,00	5 000,00
	2017	8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	120 000,00	120 000,00
	2019	8053	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ÎLOTS ST JEAN	60 000,00	60 000,00
	2019	8054	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES		
	2019	8055	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE	42 000,00	42 000,00
	2019	8056	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECQUEVILLE	60 000,00	60 000,00
VIDEOPROT.	2015		VIDEO PROTECTION	1 350 300,00	1 350 300,00
	2015	1024	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00	1 350 300,00

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/41 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2019, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après en avoir délibéré :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/42 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	142 262 734.58	142 262 734.58	87 229 720.22	87 229 720.22	229 492 454.80	229 492 454.80
2) Mandats et titres émis	131 043 252.28	141 738 569.57	59 116 273.83	56 534 310.18	190 159 526.11	198 272 879.75
3) Résultats exécution n-1 reportés		2 716 803.27	8 667 466.31			-5 950 663.04
4) Résultats de clôture		13 412 120.56	11 249 429.96			2 162 690.60
5) Restes à réaliser			14 712 315.07	13 009 553.83	14 712 315.07	13 009 553.83
6) Soldes des restes à réaliser			1 702 761.24		1 702 761.24	
7) Résultat cumulé		13 412 120.56	12 952 191.20			459 929.36

COMPTE ANNEXE THEATRE

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	7 337 709.69	7 337 709.69	597 248.35	597 248.35	7 934 958.04	7 934 958.04
2) Mandats et titres émis	7 167 482.19	7 159 320.45	484 770.12	175 681.06	7 652 252.31	7 335 001.51
3) Résultats exécution n-1 reportés		196 789.69		381 248.35		578 038.04
4) Résultats de clôture		188 627.95		72 159.29		260 787.24
5) Restes à réaliser			86 227.58		86 227.58	
6) Soldes des restes à réaliser			86 227.58		86 227.58	
7) Résultat cumulé		188 627.95		-14 068.29		174 559.66

COMPTE ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	29 589 523.00	29 589 523.00	27 511 610.71	27 511 610.71	57 101 133.71	57 101 133.71
2) Mandats et titres émis	19 892 861.85	19 841 218.89	17 935 854.10	18 671 531.32	37 828 715.95	38 512 750.21
3) Résultats exécution n-1 reportés		911 610.71	52 500.00			859 110.71
4) Résultats de clôture		859 967.75		683 177.22		1 543 144.97
5) Restes à réaliser						
6) Soldes des restes à réaliser						
7) Résultat cumulé		859 967.75		683 177.22		1 543 144.97

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2019 tels que résumés ci-dessus.

Vote : Majorité absolue

43 pour - 2 contre - 9 abstentions – (Monsieur Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote)

N° C-2020-06-29/43 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

FIXE le taux de taux de taxe d'habitation pour 2020 à 16,49%.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/44 - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - PROPOSITION D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL LE FALAFEL,

ARRETE à 12 000,00 € (douze mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL LE FALAFEL, pour son établissement situé 78 boulevard du Maréchal Leclerc, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL LE FALAFEL, et dont copie demeurera annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à

procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL LE FALAFEL.

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL GRILL DV,

ARRETE à 13 200,00 € (treize mille deux cents euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL GRILL DV, pour son établissement situé 17 place de la République, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL CAEN GRILL, et dont copie demeurera annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL CAEN GRILL.

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL ELOD, pour l'établissement « OPTICAL DISCOUNT »,

ARRETE à 2 761,00 € (deux mille sept cent soixante-et-un euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL ELOD, pour son établissement situé 130 boulevard du Maréchal Leclerc, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL ELOD, et dont copie demeurera annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL ELOD.

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par Madame Annie FONTAINE pour son établissement « JOSEPHA »,

ARRETE à 3 334,00 € (trois mille trois cent trente-quatre euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à Madame Annie FONTAINE pour son établissement « JOSEPHA », situé 5 rue du Pont Saint Jacques, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec Madame Annie FONTAINE (Entreprise individuelle), pour son établissement « JOSEPHA », et dont copie demeurera annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à Madame Annie FONTAINE (Entreprise individuelle), pour son établissement « JOSEPHA ».

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur Tony RICCI pour son établissement « AU NOM DE LA ROSE »,

ARRETE à 5 760,00 € (cinq mille sept cent soixante euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à Monsieur Tony RICCI pour son établissement « AU NOM ED LA ROSE », situé 3 rue

du Pont Saint Jacques, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec Monsieur Tony RICCI (Entreprise individuelle), pour son établissement « AU NOM DE LA ROSE », et dont copie demeurera annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à Monsieur Tony RICCI (Entreprise individuelle), pour son établissement « AU NOM DE LA ROSE ».

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/45 - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ASSOCIATION POMMIERS ET BAOBABS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des subventions affectées à l'association Pommiers et Baobabs.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/46 - SUBVENTION AFFECTÉE - UNION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE - CALVADOS /ORNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de cette action.

ACCORDE la subvention affectée suivante : Union Nationale des Retraités de la police – Section Calvados et Orne: 500 €.

Vote : Unanimité

N° C-2020-06-29/47 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT- ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC L'ANTAI RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT ET SUPPRESSION DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT MINORÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression du forfait post-stationnement minoré tel qu'il avait été défini dans la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2017.

APPROUVE les termes de la convention « cycle complet » de l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération y compris les éventuels avenants.

Vote : Unanimité

**N° C-2020-06-29/48 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES GROUPEMENTS DE COMMANDES -
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉCIDE de désigner pour représenter la ville de Caen dans les commissions d'appel d'offres de groupement de commandes, lesquelles pouvant aussi se réunir en jury, les personnes ci-après :

- M. Michel LE LAN (titulaire)
- M. Bruno COUTANCEAU (suppléant)

DIT que cette désignation vaut jusqu'à la fin du présent mandat, sauf si pour un dossier particulier le conseil municipal en décidait autrement,

RAPPELLE que selon l'objet du groupement de commandes, il sera également possible de recourir à la commission d'appel d'offres du coordonnateur si la convention de groupement le prévoit.

Vote : Unanimité
1 abstention

**N° C-2020-06-29/49 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - DÉSIGNATION DES
COMMISSAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

PROPOSE les personnes ci-après pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

- en qualité de commissaires titulaires :

- M. Xavier LE COUTOUR
- M. Silvère LECONTE
- M. Alexandre PRIOU
- M Jean-Claude VARIN
- Mme Martine VINCENT
- Mme Fanny GUYOMARD
- Mme Katarina COLAS
- Mme Camille BROU

- en qualité de commissaires suppléants :

- M. Thierry NERREMBOURG
- M. Samuel CAZIN
- M. Pierre-Nicolas BOVALIS
- Mme Anne-Florence GALLARD
- M. Philippe LAUMONNIER
- Mme Julie JOLY
- M. Jean Marc ESPAGNE
- Mme Catherine GIRAULT

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/50 - ASSOCIATION NORMANDIE À GRANDE VITESSE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant au sein de l'association "Pour une Normandie à grande vitesse",

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Est candidat(e) :

M. Joël BRUNEAU

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, M. Joël BRUNEAU est désigné pour représenter la Ville au sein de l'association "Pour une Normandie à grande vitesse".

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/51 - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour ces désignations,

Sont candidats :

- en qualité de titulaire : Mme Cécile COTTENCEAU

- en qualité de suppléant(e) : M. Marc MILLET

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence Mme Cécile COTTENCEAU est désigné en qualité de titulaire et M. Marc MILLET en qualité de suppléant(e) pour siéger à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/52 - CONSEIL PORTUAIRE DE CAEN - OUISTREHAM - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil portuaire de Caen-Ouistreham ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Sont candidats :

M. Dominique GOUTTE en qualité de titulaire,
Mme Lynda LAHALLE en qualité de suppléante ;

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Dominique GOUTTE est désigné en qualité de titulaire et Mme Lynda LAHALLE en qualité de suppléante pour représenter la ville au sein du conseil portuaire de Caen-Ouistreham.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/53 - SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT NAVAL DU CALVADOS (SENACAL) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant au Conseil d'Administration de la Société d'Équipement Naval du Calvados,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Est candidat(e) : M. Morgan TAILLEBOSQ

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, M. Morgan TAILLEBOSQ est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Équipement Naval du Calvados.

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/54 - ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ÉCLAIRAGE (AFE) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un délégué à l'Association Française de l'Eclairage,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Est candidat :

M. Ludwig WILLAUME

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, M. Ludwig WILLAUME est désigné pour représenter la Ville au sein de cette Association.

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/55 - CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET DE CONCERTATION DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS DE BASSE NORMANDIE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant à l'Association CRIEC de Basse-Normandie ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est candidat(e) : M. Bruno COUTANCEAU

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, M. Bruno COUTANCEAU est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Association CRIEC de Basse-Normandie.

Vote : Unanimité
1 abstention

**N° C-2020-06-29/56 - SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE NORMANDIE AMÉNAGEMENT -
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de désigner un administrateur pour siéger au Conseil d'administration de la société d'économie mixte Normandie Aménagement

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE

Pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Normandie Aménagement.

DÉCIDE de ne pas désigner de censeurs pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SEM Normandie Aménagement,

AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration.

Vote : Unanimité
1 abstention

**N° C-2020-06-29/57 - ASSOCIATION RÉGIONALE BIOMASSE NORMANDIE - DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein de l'association Régionale Biomasse Normandie ;

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation ;

Est candidat :

M. Bruno COUTANCEAU

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, M. Bruno COUTANCEAU est désigné pour représenter la Ville au sein de cette association.

Vote : Unanimité
1 abstention

**N° C-2020-06-29/58 - COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

Est candidate :

Mme Julie CALBERG-ELLEN

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, Mme Julie CALBERG-ELLEN est désignée pour représenter la Ville au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/59 - ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA RÉGIE DE QUARTIER DU CHEMIN VERT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner 3 représentants pour siéger au Conseil d'administration de l'association de préfiguration de la régie de quartier du Chemin Vert ;

DECIDE, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

- Mme Sophie SIMONNET

- M. Bruno COUTANCEAU

- M. Dominique DUVAL

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, Mme Sophie SIMONNET, M. Bruno COUTANCEAU et M. Dominique DUVAL sont désignés pour représenter la Ville à ladite association.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/60 - ASSOCIATION UNIR LA VILLE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant au sein de l'Association "Unir la Ville" ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Est candidat : M. Rudy NIEWIADOMSKI

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, M. Rudy NIEWIADOMSKI est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Association "Unir la Ville".

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/61 - ASSOCIATION LE PAVILLON - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner 2 membres titulaires et 1 membre suppléant pour siéger à l'association "Le Pavillon";

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

- en qualité de titulaires :

M. Pascal PIMONT

M. Nicolas JOYAU

- en qualité de suppléants :

Mme Julie CALBERG-ELLEN

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, M. Pascal PIMONT et M. Nicolas JOYAU sont désignés, en qualité de titulaires, et Mme Julie CALBERG-ELLEN en qualité de membre suppléante pour représenter la Ville au sein d l'association "Le Pavillon".

Vote : Unanimité

1 abstention

SEANCE DU 29 JUIN 2020

N° C-2020-06-29/62 - CLUB PRISME - CLUB DES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS CONSTITUANT UN RÉSEAU D'ÉCHANGES AUTOUR DES PATRIMOINES DES CENTRES VILLES DES ANNÉES 50 À 70, DITS DE LA RECONSTRUCTION - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Nicolas JOYAU pour représenter la Ville de Caen au sein de l'association CLUB PRISME.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/63 - ASSOCIATION GASTON MIALARET - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant au Conseil d'Administration de l'Association Gaston Mialaret ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est candidat(e) :

Mme Lynda LAHALLE

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, Mme Lynda LAHALLE est désignée pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association Gaston Mialaret.

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/64 - PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ (PNNS) - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un référent pour les actions municipales du Programme National Nutrition Santé ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Est candidate :

Mme Lynda LAHALLE

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, Mme Lynda LAHALLE est désignée comme référente pour les actions du Programme National Nutrition Santé.

Vote : Unanimité

1 abstention

**N° C-2020-06-29/65 - OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE BASSE NORMANDIE -
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant à l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Est candidate :

Mme Béatrice GUIGUES

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, Mme Béatrice GUIGUES est désignée pour représenter la Ville au sein de l'Observatoire Régional de la Santé.

Vote : Unanimité

1 abstention

**N° C-2020-06-29/66 - SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (SMACL)
- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CAEN**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Est candidate :

Mme Joëlle LEBREUILLY

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, Mme Joëlle LEBREUILLY est désignée pour représenter la Ville au sein de la SMACL.

Vote : Unanimité

1 abstention

**N° C-2020-06-29/67 - ASSOCIATION "ABBAYES NORMANDES - ROUTE HISTORIQUE" -
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'association "Abbayes Normandes – route historique"

Est candidate : Mme Cécile COTTENCEAU

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, Mme Cécile COTTENCEAU est désignée pour siéger au Conseil d'Administration de l'association "Abbayes Normandes – route historique".

Vote : Unanimité

1 abstention

N° C-2020-06-29/68 - FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner un représentant à l'Assemblée Générale de l'association,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Est candidate : Mme Emmanuelle DORMOY

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation.

En conséquence, Mme Emmanuelle DORMOY est désignée pour représenter la Ville au sein de cette association.

Vote : Unanimité

1 abstention

**N° C-2020-06-29/69 - ASSOCIATION À CARACTÈRE CULTUREL - DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner trois représentants pour siéger à l'association "**Artothèque de Caen**",

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Sont candidat(e)s :

- Mme Céline PAIN
- Mme Emmanuelle DORMOY
- M. Patrick NICOLLE

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Céline PAIN, Mme Emmanuelle DORMOY et M. Patrick NICOLLE sont désignés pour représenter la ville au sein de l'association "Artothèque de Caen".

DECIDE de désigner six représentants pour siéger à l'association "**Chanson à Caen**",

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

Sont candidat(e)s :

- Mme Stéphanie GUILLOU
- Mme Jacqueline MARTIN
- M. Richard LECAPLAIN
- Mme Brigitte BARILLON
- Mme Annie ANNE
- Mme Béatrice HOVNANIAN

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Stéphanie GUILLOU, Mme Jacqueline MARTIN, M. Richard LECAPLAIN, Mme Brigitte BARILLON, Mme Annie ANNE et Mme Béatrice HOVNANIAN sont désignés pour représenter la ville au sein de l'association "Chanson à Caen".

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/70 - ASSOCIATION LE TUNNEL - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner deux représentants au Conseil d'administration de l'Association Le Tunnel,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Sont candidats :

- M. Aristide OLIVIER
- M. Rudy NIEWIADOMSKI

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, M. Aristide OLIVIER et M. Rudy NIEWIADOMSKI sont désignés pour représenter la Ville de Caen au Conseil d'administration de l'association Le Tunnel.

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/71 - COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAEN (COSPMVC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner 3 représentants au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

Mme Corinne VILLECHALANE
M. Christian NELLE
Mme Nathalie BOURHIS

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations.

En conséquence, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Christian NELLE et Mme Nathalie BOURHIS sont désignés pour siéger au Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen (C.O.S.P.M.V.C.).

Vote : Unanimité
1 abstention

N° C-2020-06-29/72 - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Délibération retirée suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique les conseils de discipline n'existe plus.

Vœu présenté par la groupe Caen écologiste et citoyenne

Le conseil municipal n'a pas souhaité mettre au vote le vœu.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées et consultées sur le site Internet de la ville de Caen.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, 09 JUILLET 2020